



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 690

AVIS est donné que lors d'une séance tenue le 9 avril 2019, le conseil municipal de la Ville de Delson a adopté le règlement n° 690 intitulé : Règlement décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 2 030 000 \$ pour payer le coût de la réalisation de certains travaux municipaux.

Ce règlement a été approuvé par les personnes habiles à voter, le 15 avril 2019, et par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, le 13 mai 2019.

Ce règlement est déposé au bureau du soussigné à l'hôtel de ville, situé au 50, rue Sainte-Thérèse à Delson, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Delson, ce 15 mai 2019.

Antoine Banville
Directeur du Service des affaires juridiques et greffier